

PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT ET DE FORMATION SUR LA PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION DES MALADIES

CE QUE FAIT LA CROIX-ROUGE

Grâce au Fonds d'urgence pour l'appui communautaire du gouvernement fédéral, une initiative d'Emploi et Développement social Canada, la Croix-Rouge canadienne peut offrir de l'équipement de protection individuelle et de la formation sur la prévention de la transmission des maladies à des organismes communautaires partout au pays afin d'assurer la prestation de leurs services aux personnes qui affichent la plus grande vulnérabilité face aux impacts de la COVID-19 sur la santé, la société et l'économie.



QUI EST ADMISSIBLE?

Les organismes qui satisfont tous les critères suivants peuvent présenter leur candidature au programme :

- Être un organisme de bienfaisance enregistré, un donataire reconnu ou un OSBL;
- Assurer la prestation de services directs auprès des personnes qui affichent la plus grande vulnérabilité face aux impacts de la COVID-19;
- Être constitué en société au Canada ou avoir son siège social au Canada;
- Avoir commencé ses activités le 31 décembre 2019 ou avant (la priorité sera accordée aux organismes actifs depuis au moins 12 mois);
- Consacrer régulièrement au moins 50 % de ses activités principales à la prestation de services directs;
- Présenter une structure de gouvernance comprenant un conseil d'administration, un comité de gestion, etc. formés d'au moins trois personnes;
- Avoir en place des mesures de redevabilité telles des pratiques et procédures de contrôles internes et de reddition de comptes; et/ou
- Œuvrer auprès de bénéficiaires dans des milieux à faible ou à moyen risque.

La priorité sera accordée aux organismes qui exercent les activités suivantes :

- Générer des revenus annuels de 1 500 000 \$ ou moins;
- L'organisme offre des services ou un soutien essentiels directs;
- L'organisme offre des services directs répondant à un besoin urgent en matière d'inclusion sociale ou de mieux-être lié à la COVID-19;
- L'organisme offre des services directs en soutien aux populations vulnérables;
- L'organisme dispose de réserves de fonds non affectés correspondant à moins de 20 % du budget opérationnel annuel (indicateur de vulnérabilité financière).

La date limite pour présenter une demande est le 31 août 2020.

Information et inscription

Nous vous invitons à consulter les lignes directrices du programme pour en savoir davantage sur les critères d'admissibilité et le processus d'inscription. Visitez le site croixrouge.ca/organismescommunautaires pour en savoir davantage et pour présenter votre demande.

Questions? Écrivez-nous à l'adresse

soutiencommunautairecovid19@croixrouge.ca ou téléphonez au 1 866 221-2232.

Canada



Croix-Rouge
canadienne

Canadian
Red Cross